



SOCIÉTÉ JUSTICE

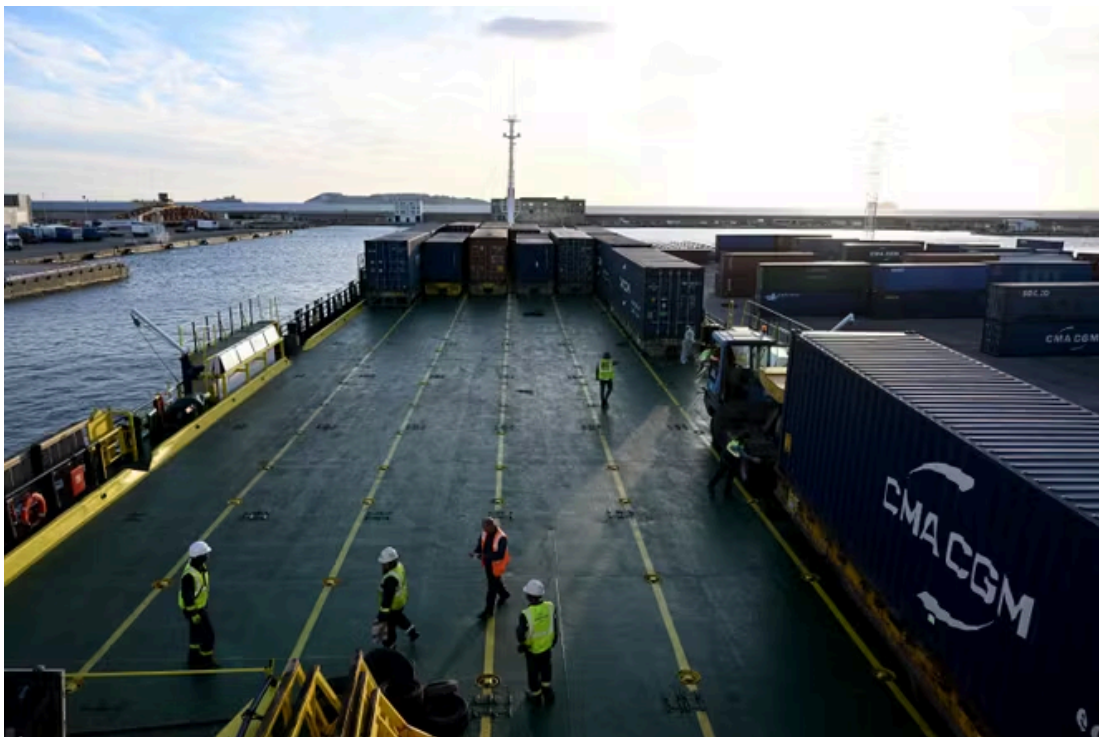
Port de Marseille : deux élus CGT du comité d'entreprise en procès pour « abus de confiance »

L'un est secrétaire du CSE depuis 2015, l'autre a été trésorier entre 2014 et 2022. La procédure judiciaire à l'encontre de ces deux piliers du syndicat majoritaire au sein de l'établissement, jugés mardi 28 avril, a été déclenchée après un rapport incendiaire de la Cour des comptes.

Par Antoine Albertini

Publié hier à 05h00, modifié hier à 07h43 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Des dockers, sur le pont, pendant le chargement d'un porte-conteneurs dans le port de Marseille, le 27 septembre 2022. NICOLAS TUCAT/AFP

A Marseille, l'audience s'annonce sous haute tension, et, déjà, les communiqués de soutien des « camarades » affluent de toutes les sections de la CGT des Bouches-du-Rhône. Mardi 28 avril, un responsable et un ex-responsable du comité d'entreprise (CE), devenu comité social et économique (CSE) du grand port maritime de Marseille, sont appelés à comparaître devant le tribunal correctionnel.

Le premier, Pascal Galéoté, est secrétaire du CSE depuis 2015 ; le second, Bernard Cristalli, fut trésorier de l'organisme entre 2014 et 2022. Tous deux sont également piliers de la CGT, le syndicat majoritaire au comité d'entreprise, institué en 2014 et devenu CSE en 2018, et doivent répondre d'une mise en examen pour « abus de confiance », une procédure déclenchée par un rapport incendiaire de la Cour des comptes, en février 2020.

Les magistrats de la Rue Cambon y avaient disséqué la gestion financière plus que douteuse du CE entre 2014 et 2018, marquée par une « *absence de transparence* » dans l'utilisation de « *moyens généreux et insuffisamment contrôlés* », une profusion de « *cadeaux offerts aux élus* » et diverses libéralités dont la comptabilité ne conserve pas toujours la trace des bénéficiaires.

S'agissant des prévenus et d'un ancien secrétaire du CE – non renvoyé devant la justice –, ces largesses ont été retracées par la Cour des comptes : en l'espace de trois ans, entre 2015 et 2018, le trio a été attributaire de quatre ordinateurs portables, neuf téléphones et... trois montres connectées. Un gadget indispensable, selon la direction du port, qui « *souhaitait plus de discrétion lors de la réception d'appels téléphoniques pendant les réunions* », explique un ex-élu du CSE lors d'une audition pendant l'enquête.

Lire aussi l'enquête (2024) | [Des élus d'un CSE de Randstad soupçonnés d'avoir détourné plus d'un million d'euros](#)

De 2014 à 2018, au total, douze ordinateurs, quatre tablettes et quatorze téléphones portables, souvent du dernier cri, sont ainsi achetés et exclusivement attribués aux élus de la CGT. Si l'usage de matériel informatique pourrait s'envisager, fût-il renouvelé à un rythme sans mesure avec sa durée de vie moyenne, que dire des 1 500 boîtes de thé acquises auprès d'une coopérative proche de la CGT, pour un montant avoisinant les 5 000 euros entre 2017 et 2018 ? Des billets de train et d'avion réservés aux noms de personnes étrangères au CSE ? De dépenses alimentaires diverses « *sans justificatif* », de l'achat de vaisselle, d'un drone, d'écouteurs sans fil, d'un poste de télévision et d'abonnements à des plateformes de streaming, d'un fauteuil et d'une lampe livrées à domicile, de retraits en liquide ? Montant total du préjudice : 264 833 euros entre 2014 et 2018.

Newsletter

« La revue du Monde »

Chaque week-end, la rédaction sélectionne les articles de la semaine qu'il ne fallait pas manquer

S'inscrire

En 2022, *Le Canard enchaîné* se fait l'écho du brûlot de la Cour des comptes. Le rapport, pourtant, n'est pas rendu public – la Cour n'a pas répondu aux sollicitations du *Monde* –, mais seulement transmis à la direction du port et du CSE. Les magistrats avaient toutefois saisi la justice en 2021 et une enquête avait été confiée à la police judiciaire marseillaise.

« Infraction en circuit fermé »

La lecture des procès-verbaux dressés par la brigade financière, que *Le Monde* a pu consulter, évoque des dialogues de Michel Audiard revus et corrigés par Marcel Pagnol. Que penser, demande un enquêteur à un élu du CSE, de son collègue destinataire de trois téléphones portables et d'une tablette en l'espace de trois ans ? Réponse : « *Il a dû les casser.* » Un autre : « *J'ai été membre d'une commission, mais je vais être honnête, je ne me rappelle plus du nom.* »

Un troisième ne peut être entendu en raison, précise un certificat médical, de « *troubles cognitifs* » constatés depuis 2013. Ce qui ne l'a pas empêché, depuis, d'avoir pris la parole publiquement et participé à des rencontres avec des « camarades » nantais ou au siège de la confédération, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), pour évoquer la situation des ports français.

L'intérêt d'acheter un drone ? « On s'en sert pour repérer les implantations de certains opérateurs privés, et ça, on ne le crie pas forcément sur les toits », détaille un ex-responsable du CE. La mainmise de la CGT sur les moyens du port, dénoncée par les syndicats minoritaires, qui évoquent pressions et intimidations récurrentes ? Les fantasmes de « paranos ». Les 100 000 euros de frais de bouche ? « Des restaurants basiques, pas du haut de gamme. » Et encore avait-on exclusivement recours à cet expédient lorsque la durée d'interminables réunions ne laissait guère d'autre choix pour se sustenter, jure l'un des prévenus, sur procès-verbal.

Problème : au cours des cinq années décortiquées par la Cour des comptes, seule la session du 29 juillet 2014 s'est éternisée au-delà de l'heure du déjeuner, tandis que 500 repas ont été comptabilisés, la plupart du temps sur la foi de justificatifs évanescents et, certains, dans des bars à cocktails parisiens, d'après la procédure.

Prévoyant, le CSE se tenait également à l'abri de la pénurie d'équipements. Trois cents chasubles à bandes réfléchissantes, 1 300 porte-badges et autant de tours de cou, 1 500 tee-shirts sérigraphiés, soit davantage que le total des employés du port : aux yeux de la justice, il ne fait guère de doutes que cet attirail, acquis au titre du CE, était plutôt destiné aux membres de la CGT. Des doutes confirmés à demi-mot des syndicalistes minoritaires, stupéfaits de la débauche de moyens de leurs concurrents lors des manifestations.

Lire aussi la critique (2025) |

[L'épopée de Philippe Martinez, « patron » de la CGT](#)

M^e Tom Bonnifay, avocat de Pascal Galéoté, assure que son client « n'a jamais agi à des fins syndicales ou d'enrichissement personnel » : « Tout n'était pas toujours formalisé, la gestion a pu être artisanale, mais c'est une question administrative et financière, pas une question pénale. » Le juriste s'étonne aussi de l'absence de contrôle exercé par la direction du port, dont une représentante « était présente à toutes les réunions du CSE ».

« La magnanimité du port à l'égard des personnels qui participent aux travaux du CE s'apparente à un refus de sa part d'assumer sa responsabilité », taclait en effet la Cour des comptes dans son rapport de 2020. Six ans plus tard, le président du conseil de surveillance du grand port maritime de Marseille et ex-ministre de l'intérieur de 2018 à 2020, Christophe Castaner, n'en a pas moins renouvelé toute sa confiance à Pascal Galéoté, lors de ses vœux au personnel début 2026, au Silo, une salle de spectacles du domaine portuaire. Et, le 8 avril, à l'occasion d'un CSE extraordinaire, où les délégués Force ouvrière ont refusé d'être présents en raison de « tensions » et de « propos intimidants » tenus lors d'une précédente réunion, l'ensemble des élus CGT ont voté contre la constitution de partie civile du CSE.

« C'est une infraction en circuit fermé, analyse une source judiciaire. Elle est plus que constituée, mais personne ne va réclamer l'argent. Il n'y aura pas de dommages et intérêts, pas de condamnation à rembourser. » Contacté par *Le Monde*, le président du directoire, Hervé Martel, a fait savoir qu'il ne ferait « aucun commentaire sur une affaire en cours » ou sur la décision de justice à venir « quelle qu'elle soit ».

Antoine Albertini

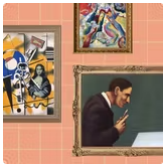
Le Monde Ateliers

Découvrir



La Nuit de la Géopolitique

Une soirée animée par Alain Frachon, Sylvie Kauffmann, Frédéric Lemaître, Delphine Papin et Gilles Paris.



Cours du soir

Apprenez à regarder un tableau avec Françoise Barbe-Gall



Cours du soir

L'Europe à l'heure du divorce transatlantique

[Voir plus](#)